

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 294
27 novembre 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-quatorzième (294^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 27 novembre 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

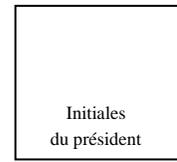
COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2018 (No 293)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2018 (No 293)
6. Assermentation des commissaires-parents (**Direction générale – Dossier d'information**)
7. État financier 2017-2018 et rapport de l'auditeur indépendant (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
8. Rapport annuel 2017-2018 du Comité de parents de la commission scolaire (**Comité de parents – Dossier d'information**)
9. Projet de résolution concernant le transfert de mandat relativement à l'action collective sur les frais exigés aux parents (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Choix des professionnels - Construction - Secteur alimentation (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Adhésion au regroupement d'achat - Assurances de dommages de la commission scolaire (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. État des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
13. Rémunération des commissaires (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Partenariat avec Waste Management – Maison GARAF (**Direction générale – Dossier de décision**)
15. Composition du comité exécutif et désignation de la vice-présidence (**Direction générale – Dossier de décision**)
16. Période réservée au comité de parents
17. Période réservée au président
18. Période réservée à la direction générale
19. Affaires nouvelles
 - 19.1 Motion de félicitations – Commissaires-parents sortants (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2590/2018

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Madame Marie-Christine Brunelle informe le conseil que les parents initiateurs du projet d'école alternative déposeront éventuellement un autre projet pour une école alternative, celle-là pour l'ordre d'enseignement secondaire. Elle profite du temps qui lui est imparti pour exprimer au conseil son contentement à l'égard de l'école alternative primaire qui a vu le jour cette année, à Saint-Germain de Grantham. L'engagement et l'entraide vécus par les parents, les enseignants et les élèves réjouissent Mme Brunelle au plus haut point.

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 OCTOBRE 2018 (NO 293)**

RÉSOLUTION CC : 2591/2018

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Alain Charest :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2018 (no 293).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 OCTOBRE 2018 (NO 293)**

RÉSOLUTION CC : 2592/2018

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2018 (no 293).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Lucie Gagnon, commissaire, prend place à son siège. Il est 19 h 10.

6. **ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS** (Direction générale – Dossier d'information)

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (article 145), les commissaires-parents Mme Stéphanie Lacoste (*ordre secondaire*), Mme Julie Bourassa (*secteur général*), M. Normand Champagne (*ordre primaire*), et Mme Molly Pellerin Jacob, (*élèves HDAA*) prêtent tour à tour serment devant le directeur général, M. Lucien Maltais.

Ils déclarent solennellement qu'ils rempliront fidèlement les devoirs de leur charge, au meilleur de leur jugement et capacité. Le document faisant état de la prestation de serment est joint au présent procès-verbal. Les commissaires-parents entament un mandat de deux ans.

Au nom du conseil, monsieur le président salue leur engagement et leur souhaite la bienvenue.

Initiales
du président

7. ÉTAT FINANCIER 2017-2018 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
(Service des ressources financières – Dossier de décision)

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe (*Raymond, Chabot, Grant, Thornton*) au conseil des commissaires.

La directrice générale adjointe, Mme Carmen Lemire, livre les informations utiles au conseil et répond aux questions des commissaires. Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente. Les avis publics #194 et #195 sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi.

RÉSOLUTION CC : 2593/2018

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2017-2018 tel qu'il est résumé ci-dessous.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT FINANCIER, PAGE 5

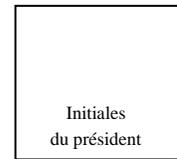
Initiales
du président

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin 2018

REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEEES	118 261 816 \$
Autres subventions et contributions	2 134 235 \$
Taxe scolaire	28 695 024 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 673 044 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	13 545 260 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>154 321 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>164 463 700 \$</u>
DÉPENSES	
Enseignement et formation	80 773 261 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	37 146 705 \$
Services d'appoint	17 526 407 \$
Activités administratives	6 486 763 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	15 413 451 \$
Activités connexes	6 251 342 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>92 164 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>163 690 093 \$</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	773 607 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2017	<u>16 947 033 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	<u>17 720 640 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2018

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	1 081 940 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	20 218 103 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	256 283 \$
Subvention à recevoir-financement	32 084 794 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 592 273 \$
Débiteurs	3 171 730 \$
Stocks destinés à la revente	99 679 \$
Autres actifs	<u>63 094 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	<u>58 567 896 \$</u>
PASSIF	
Créditeurs et frais courus à payer	20 085 275 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	1 946 389 \$
Revenus perçus d'avance	1 061 762 \$
Provision pour avantages sociaux	8 087 850 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	2 192 465 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	126 306 080 \$
Passif au titre des sites contaminés	9 663 079 \$
Autres passifs	<u>3 100 585 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	<u>172 443 485 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(113 875 589) \$</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	131 465 628 \$
Stocks de fournitures	44 671 \$
Charges payés d'avance	<u>85 930 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	<u>131 596 229 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ	<u>17 720 640 \$</u>



8. RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE (Comité de parents – Dossier d’information)

Avant de livrer le rapport annuel 2017-2018 du comité de parents, la présidente sortante, Mme Stéphanie Lacoste, présente celle qui lui a succédé, Mme Marie-Pier Bessette.

Madame Lacoste souligne que la dernière année fut des plus dynamiques. Le comité s’est montré à l’écoute des parents et de leurs besoins et a défini ses principaux défis : remettre l’éducation au centre des priorités des gens et ramener la communauté autour des écoles. C’est ce qui a guidé les réflexions à chaque rencontre du comité et orienté ses actions.

En faisant son bilan, Mme Lacoste affirme que dans un contexte marqué par les changements de tous ordres, il y a lieu de viser la mise en place, dans chaque milieu, d’une véritable communauté éducative mettant à contribution : élèves, parents, enseignants, professionnels, personnel de soutien, personnel cadre, commissaires et gens de la communauté. En somme, tous ceux qui permettent d’élargir la gamme des stratégies et approches, celles qui favorisent l’amélioration des compétences parentales.

9. PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L’ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS (Direction générale – Dossier de décision)

La Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi que L’ADIGECS souhaitent que la FCSQ prenne le relais dans le pilotage du dossier de l’action collective sur les frais exigés aux parents et qu’elle en assume l’entière responsabilité. Compte tenu de l’ampleur de la tâche en sus des fonctions des représentants actuels au sein de leur commission scolaire, il est proposé d’adopter la résolution suivante.

RÉSOLUTION CC : 2594/2018

CONSIDÉRANT l’action collective d’une envergure sans précédent entreprise à l’encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Chênes, concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

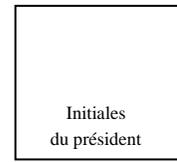
CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d’un an dans l’accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d’une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d’un administrateur et de la société GRICS pour permettre l’exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l’ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu’il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l’acceptation d’en assumer l’entière responsabilité associée et l’accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l’Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l’effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

SUITE, PAGE 7



Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que la Commission scolaire des Chênes :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. CHOIX DES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION - SECTEUR ALIMENTATION (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 28 juin 2018, le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) annonçait l'autorisation de procéder à l'ajout d'espace pour la formation professionnelle pour le secteur alimentation. Cet ajout se traduira par une nouvelle construction sur le terrain du centre administratif.

Dernièrement, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

Le comité de sélection s'est réuni le 21 novembre et sa recommandation a été déposée sur le portail de la commission scolaire avant la tenue de la séance du conseil des commissaires.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes*.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil. Les projets de résolutions sont présentés en annexe.

RÉSOLUTION CC : 2595/2018

Octroi de mandats aux professionnels en architecture - Projet de construction - Secteur alimentation en formation professionnelle

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenue nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

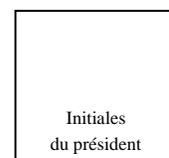
CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour l'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

SUITE, PAGE 8



CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet d'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation à la firme : Faucher, Gauthier, Vincent Leclerc, architectes en consortium;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 2596/2018

Octroi de mandats aux professionnels en ingénierie - Projet de construction - Secteur alimentation en formation professionnelle

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenue nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour l'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet d'ajout d'espace en formation professionnelle pour le secteur alimentation à la firme : LGT inc.,
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

11. ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT - ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

Depuis 2016, la Commission scolaire des Chênes fait partie d'un regroupement de commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages. À ce jour, cette adhésion s'est avérée financièrement avantageuse.

Il serait donc opportun de reconduire l'adhésion de la commission scolaire à ce regroupement, au terme d'un premier cycle de trois ans (*octroi de contrat sur appel d'offres public en 2016-2017, et deux années d'option en 2017-2018 et 2018-2019*).

Ce faisant, il y a lieu de mandater la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc. pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné et de confier à la Commission scolaire des Appalaches le mandat de réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat.

Enfin, la commission scolaire s'engage à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

Compte tenu de l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années et des dispositions légales en vigueur, la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels est de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option. Le conseiller nous informe que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans.

Conséquemment, il est recommandé de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

RÉSOLUTION CC : 2597/2018

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc.;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Chênes de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

SUITE, PAGE 10

Initiales
du président

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et les avantages de cette formule;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Chênes au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;
- de mandater la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc. pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- de mandater la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- que le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public AUTORISE l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;
- d'autoriser le directeur général, M. Lucien Maltais, ou une directrice générale adjointe, à signer tout document découlant de la présente résolution.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES IMPAYÉES RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (Service des ressources financières – Dossier de décision)

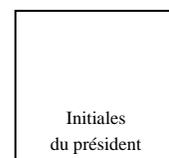
En vertu de l'article 340 de la L.I.P., le Conseil des commissaires doit approuver l'état des taxes scolaires impayées. Cet état sera transmis au secrétaire-trésorier de la municipalité concernée afin de compléter les informations nécessaires pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

RÉSOLUTION CC : 2598/2018

Il est proposé par Mme Molly Pellerin Jacob et appuyé par Mme Manon Rivard:

- d'approuver l'état des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, état faisant partie intégrante de la présente résolution.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



13. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (Direction générale – Dossier de décision)

Le décret 753-2018 détermine les sommes maximales disponibles pour établir la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Le comité sur la rémunération s'est réuni à deux reprises pour revoir les modalités de répartition des sommes du décret entre les commissaires.

Le président a exposé le rôle joué par la vice-présidence. Le montant accordé à ce poste correspondra dorénavant à une majoration de 60 % du salaire d'un commissaire.

On se rappelle aussi que la politique de dotation a été revue afin de modifier la composition des comités de sélection de telle sorte que la présence de membres du conseil des commissaires soit strictement réservée à la sélection du personnel-cadre.

Ces deux ajustements font en sorte qu'un montant de 97 \$ a été ajouté à la rémunération de tous les commissaires en plus de l'indexation accordée dans le décret.

RÉSOLUTION CC : 2599/2018

CONSIDÉRANT que les montants annuels pouvant être accordés globalement aux commissaires de la commission scolaire sont fixés par le décret 753-2018 pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la réflexion effectuée sur le rôle à jouer par la vice-présidence;

CONSIDÉRANT la révision de la politique de dotation touchant la modification de la composition des comités de sélection de telle sorte que la présence de membres du conseil des commissaires soit strictement réservée à la sélection du personnel cadre

CONSIDÉRANT que le décret accorde une indexation de 1 % au montant du décret 702-2017;

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne, appuyé par M. Gaétan Delage et dûment résolu que la rémunération des commissaires soit établie selon le tableau joint à la présente résolution et les modalités qui l'accompagnent rétroactivement au 1^{er} juillet 2018, sauf en ce qui en ce qui concerne la vice-présidence dont la nouvelle rémunération prendra effet le 27 novembre 2018.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Tableau et modalités dans
les pages qui suivent**

**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES
2018-2019**

1) Tableau de la rémunération

Fonction	Rémunération	Rémunération totale
Être Commissaire	6 439,38 \$	6 439,38 \$
Être commissaire membre de l'exécutif	150,67 \$	6 590,05 \$
Vice-présidence du conseil des commissaires et du comité exécutif	3 863,63 \$	10 453,67 \$
<p>Cette rémunération est versée en fonction du rôle et des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -remplacer la présidence en cas d'absence ou d'incapacité incluant notamment la tâche de présider le conseil des commissaires en atelier ou en assemblée publique et le comité exécutif et de représenter la Commission scolaire lors de différents événements ; -assister, une fois par mois, à l'une des rencontres hebdomadaires de la présidence et de la direction générale pour la préparation des ateliers de travail ; -participer aux « cellules de crise » lorsque des événements particuliers impliquent la commission scolaire ; - fournir son avis à la présidence, sur demande avant certaines interventions médiatiques ou impliquant des partenaires ; -siéger sur différents comités ad hoc, au besoin. 		
Présidence du conseil des commissaires et du comité exécutif	21 780,12 \$	28 370,17 \$
<p>Cette rémunération est versée pour l'ensemble des interventions et travaux de la présidence y compris sa présence aux assemblées publiques du conseil, aux ateliers de travail, au comité exécutif</p>		
Présidence du comité d'évaluation de la direction générale	545,57 \$	
<p>Cette rémunération est accordée à la personne détenant ce mandat.</p>		
Participation à un comité du conseil (autre que l'exécutif)	<p>À la rémunération, s'ajoutent les jetons de présence d'une somme de 75,34 \$ pour une présence à un comité formé par le conseil autre que le comité exécutif.</p>	
<p>La rémunération globale pour la participation aux comités est de 7 945,34 \$.</p>		

Une absence d'un commissaire, de la vice-présidence ou de la présidence entraînera une diminution de rémunération selon le tableau suivant (VOIR ITEM 3 DU TEXTE CI-DESSOUS) :

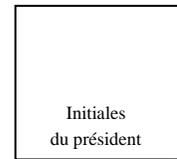
Absence à une assemblée publique	175,62 \$
Absence à un atelier de travail	96,59 \$

2) Fréquence, établissement de la rémunération à priori et application des diminutions pour absence

La rémunération est versée aux mêmes moments et de la même manière que l'ensemble du personnel de la commission.

À priori, la rémunération est versée en fonction de la rémunération de base établie pour chaque membre du conseil des commissaires en fonction du tableau.

SUITE, PAGE 13



Toute diminution applicable est subie par le membre du conseil concerné subséquemment à deux absences motivées ou non (deux absences pour les séances publiques, deux absences pour les ateliers de travail)

De même, tout jeton de présence mérité par un commissaire ou par un officier est ajouté à une paye subséquente.

3) Critères pour l'application d'une diminution de rémunération pour absence

Tout commissaire a droit à deux absences motivées ou non par année sans diminution de la rémunération. (Deux absences pour les séances publiques, deux absences pour les ateliers de travail).

Des absences au comité exécutif n'engendrent pas de diminution de la rémunération.

Des absences aux assemblées extraordinaires n'engendrent pas de diminution de la rémunération. L'absence à l'atelier de travail suivant une séance extraordinaire engendrera une diminution.

C'est l'absence complète à une assemblée publique du conseil des commissaires, à un atelier de travail du conseil des commissaires qui donnera lieu à la diminution de rémunération applicable.

Dans la mesure où un mode de télécommunication est disponible, un commissaire pourra participer à une réunion, à un atelier ou à une assemblée à distance, sans diminution de rémunération ou en pouvant toucher son jeton de présence s'il y a lieu.

4) Modalité de répartition de l'ensemble des diminutions de rémunération pour absences

L'ensemble des diminutions de rémunération provoquées par toute absence en application des présentes fera l'objet d'une redistribution en parts égales entre tous les commissaires (élus ou parents), au prorata de leur nombre, une fois l'an.

La part de chacun sera versée avec la dernière paye de la période de référence (le ou avant le 30 juin).

5) Mise en vigueur

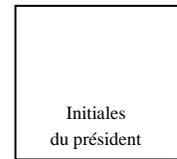
Le 28 novembre 2018, rétroactivement au 1^{er} juillet 2018.

14. PARTENARIAT AVEC WASTE MANAGEMENT – MAISON GARAF (Direction générale – Dossier de décision)

La compagnie Waste Management (WM) a, au cours des derniers mois, approché la Commission scolaire des Chênes et le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF), afin de l'informer qu'elle avait fait l'acquisition d'un immeuble situé au 6750, boulevard Saint-Joseph.

Ce faisant, Waste Management a fait part de son intention de louer l'immeuble en question à la commission scolaire au coût symbolique de 1 \$ par an, afin d'en faire bénéficier le GARAF qui entretient déjà d'un partenariat avec WM et mène différents projets pédagogiques dans le secteur où l'immeuble est situé.

Depuis, une proposition de bail a été transmise à la commission scolaire et des échanges ont eu lieu entre WM, la direction générale de la commission scolaire et M. Pablo Desfossés, coordonnateur du GARAF, afin de déterminer l'usage de l'immeuble par le GARAF, dans le cadre de ses différents projets. L'immeuble serait éventuellement désigné sous l'appellation « Maison GARAF ».



La proposition de bail prévoit notamment que WM exécutera à ses frais, tous les travaux de réparation requis ou jugés nécessaires afin de maintenir la propriété dans un état habitable, salubre et sécuritaire. Par ailleurs, WM assumera les frais de rénovations et de modifications du bâtiment afin de rendre celui-ci conforme aux activités prévues par le GARAF.

En contrepartie, le GARAF, par l'entremise de la commission scolaire, verra à fournir les équipements utiles aux activités qui y seront tenues.

Des plans préliminaires ont été produits par la firme UN À UN, architectes.

Le projet a fait l'objet d'une présentation au conseil lors d'une rencontre précédant la présente séance ordinaire.

Compte tenu de l'opportunité exceptionnelle que représente, pour les nombreux élèves touchés par les initiatives du GARAF, la concrétisation de ce projet et considérant le potentiel technique et pédagogique important, lié à la création de la Maison GARAF, il est recommandé d'adopter la résolution qui suit.

RÉSOLUTION CC : 2600/2018

CONSIDÉRANT que la compagnie Waste Management (WM) a, au cours des derniers mois, approché la Commission scolaire des Chênes et le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF), afin de les informer qu'elle avait fait l'acquisition d'un immeuble situé au 6750, boulevard Saint-Joseph, à Drummondville (*secteur Saint-Nicéphore*);

CONSIDÉRANT que Waste Management a fait part de son intention de louer l'immeuble en question au GARAF, au coût symbolique de 1 \$ par an, afin d'en faire bénéficier le GARAF dans le cadre de ses activités pédagogiques;

CONSIDÉRANT que le GARAF bénéficie déjà d'un partenariat avec WM et mène différents projets pédagogiques dans le secteur où l'immeuble est situé;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de bail a été transmise à la Commission scolaire des Chênes et que des échanges ont eu lieu entre WM, la direction générale de la commission scolaire et M. Pablo Desfossés, coordonnateur du GARAF, afin de déterminer l'usage de l'immeuble par le GARAF, dans le cadre de ses différents projets;

CONSIDÉRANT que l'immeuble serait éventuellement désigné sous l'appellation « *Maison GARAF* »;

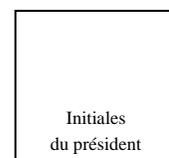
CONSIDÉRANT que la proposition de bail prévoit que WM exécutera à ses frais, tous les travaux de réparation requis ou jugés nécessaires afin de maintenir la propriété dans un état habitable, salubre et sécuritaire et que, par ailleurs, WM assumera les frais de rénovations et de modifications du bâtiment afin de rendre celui-ci conforme aux activités prévues par le GARAF;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, le GARAF, par l'entremise de la commission scolaire, verra à fournir les équipements utiles aux activités qui y seront tenues;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une présentation au conseil, lors d'une rencontre précédant la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT l'opportunité exceptionnelle que représente, pour les nombreux élèves touchés par les initiatives du GARAF, la concrétisation de ce projet;

SUITE, PAGE 15



CONSIDÉRANT le potentiel technique et pédagogique important, lié à la création de la *Maison GARAF*;

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- d'accepter la proposition de bail à intervenir entre Waste Management et le GARAF, afin de créer la Maison GARAF;
- d'autoriser le directeur général, M. Lucien Maltais, et le coordonnateur du GARAF, M. Pablo Desfossés, à signer les documents afférents.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DÉSIGNATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (Direction générale – Dossier de décision)

En décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt récent du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire (*fin des élections scolaires, mise en place de conseils scolaires, etc.*); il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Or, les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105 ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année.

En mars 2016, le conseil a convenu de procéder à une « *mise à jour* » de la composition du comité exécutif et de procéder à la désignation de trois nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et de demander aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs. Il fut convenu que le mandat de ce nouvel exécutif allait être en vigueur jusqu'en mars de chaque année de l'actuel mandat.

Or, la désignation récente de nouveaux commissaires-parents, conformément à la LIP (mandats de deux ans) et l'annonce de l'intention de Mme Isabelle Marquis de quitter ses fonctions de vice-présidente, font en sorte que le conseil doit procéder à une mise à jour du comité exécutif.

Qui plus est, le présent mandat du comité exécutif devait se terminer en octobre 2018, en raison des élections scolaires qui étaient prévues pour le 4 novembre. Or, le gouvernement a décrété le report de ces élections jusqu'en 2020.

Le sujet a fait l'objet de discussions préliminaires en atelier de travail du conseil, le 20 novembre 2018.

Rappelons que le comité exécutif est constitué de sept membres, en l'occurrence :

- Le président du conseil, de même que la vice-présidence, qui y siègent d'office pendant toute la durée du mandat du conseil des commissaires;
- Deux commissaires-parents (*qui ont désormais droit de vote*), désignés par les commissaires-parents eux-mêmes (*mandat habituellement d'un an*);

SUITE, PAGE 16

Initiales
du président

Trois commissaires élus par leurs pairs, dont le mandat est habituellement d'une durée d'un an, de façon à ce que chaque membre du conseil ait l'opportunité, à tour de rôle (*donc annuellement*) de faire partie de l'exécutif, respectant ainsi le principe d'équité pour chacun des commissaires.

VICE-PRÉSIDENTE :

Le conseil doit donc, dans un premier temps, pourvoir au poste de vice-président-e. Les candidatures de Manon Rivard, Alain Charest et Lyne Bélanger sont proposées. Monsieur Charest décline l'invitation à briguer la vice-présidence.

Mesdames Rivard et Bélanger acceptent leur mise en nomination. Le conseil devra donc désigner, par vote secret, laquelle d'entre elles sera désignée vice-présidente. À tour de rôle, mesdames Bélanger et Rivard font part de leurs motivations à occuper cette fonction.

Le vote secret est appelé. Avec l'assentiment du conseil, M. Bernard Gauthier, secrétaire général, et Mme Carmen Lemire, directrice générale adjointe, agiront respectivement à titre de secrétaire d'élection et de scrutatrice.

Au terme du dépouillement des voix, Mme Lyne Bélanger est nommée vice-présidente du conseil des commissaires, pour le reste du mandat du conseil. Le président, Jean-François Houle, félicite Mme Bélanger et remercie Mme Rivard pour son intérêt et sa disponibilité à l'égard du poste convoité.

COMMISSAIRES (3) ÉLUS – MANDAT D'UN AN :

Les commissaires Guylaine Lavigne, Lucie Gagnon et Gaétan Delage manifestent leur intérêt à occuper un poste au sein du comité exécutif. Comme il n'y a pas plus de candidats que de postes disponibles, ces commissaires accèdent au comité exécutif sans opposition.

COMMISSAIRES-PARENTS (2) – MANDAT D'UN AN :

Après s'être consultés, les quatre commissaires-parents désignent Mme Stéphanie Lacoste et M. Normand Champagne à titre de représentants au comité exécutif.

Conséquemment, le projet de résolution qui suit est soumis au conseil.

RÉSOLUTION CC : 2601/2018

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2015, le conseil des commissaires, appelé à statuer sur la composition du comité exécutif pour l'année 2015-2016, convenait qu'en raison du dépôt (à l'époque) du Projet de loi 86 et de son impact anticipé sur la gouvernance scolaire; il était judicieux de reconduire dans leurs fonctions tous les membres déjà en poste au comité exécutif (*résolution CC : 2172/2015*);

CONSIDÉRANT les changements importants survenus au ministère de l'Éducation et l'avènement du Projet de loi 105, qui ont fait en sorte que le conseil des commissaires a jugé opportun de revoir la composition du comité exécutif et de permettre aux élus intéressés de soumettre leur candidature à l'un des trois postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le conseil a revu la composition du comité exécutif, afin de permettre aux commissaires intéressés de soumettre leur candidature à l'un des postes dont le mandat est d'une durée d'une année;

SUITE, PAGE 17

Initiales
du président

CONSIDÉRANT qu'en mars 2016, le conseil a procédé à une « *mise à jour* » de la composition du comité exécutif et a désigné trois nouveaux membres (*mandat d'un an*) parmi les commissaires « élus » et a demandé aux commissaires-parents de procéder, entre eux, au même exercice et de nommer deux de leurs pairs;

CONSIDÉRANT la désignation récente de nouveaux commissaires-parents, conformément à la LIP (mandats de deux ans) et l'annonce de l'intention de Mme Isabelle Marquis de quitter ses fonctions de vice-présidente, font en sorte que le conseil doit procéder à une mise à jour du comité exécutif.

CONSIDÉRANT que le mandat du comité exécutif « *sortant* » devait arriver à échéance en mars 2019;

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- de procéder à une mise à jour du comité exécutif;
- de désigner la personne qui occupera la vice-présidence de la commission scolaire;
- de nommer trois commissaires « *élus* » à l'un des postes dont le mandat s'étendra jusqu'en octobre 2019;
- que les commissaires-parents désignent, entre eux, deux représentants pour un mandat s'étalant jusqu'en octobre 2019;
- que le mandat du comité exécutif s'échelonne de novembre 2018 à octobre 2019;
- de procéder à l'élection des membres du comité exécutif séance tenante.
- de désigner à titre de membres du comité exécutif, les personnes suivantes :
 - À la vice-présidence : Mme Lyne Bélanger;
 - À titre de commissaires élus : Mme Guylaine Lavigne, Mme Lucie Gagnon, M. Gaétan Delage;
 - À titre de commissaires-parents : Mme Stéphanie Lacoste, M. Normand Champagne.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière réunion, le comité de parents a accueilli l'organisme Action toxicomanie, qui a abordé « l'approche des jeunes » à l'égard des drogues, dans un contexte de légalisation du cannabis. Les représentants ont également reçu de l'information sur Trottibus.

Dans un autre ordre d'idées, le comité a procédé à la désignation des membres du comité consultatif EHDAA et nommé Mme Molly Pellerin Jacob à titre de commissaire-parent EHDAA.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Le président a entamé sa tournée des conseils d'élèves et qualifie la réponse des jeunes rencontrés de très intéressante. La présentation des taux de réussite, entre autres, semble éveiller une prise de conscience chez les élèves, qui y voient une « invitation » à participer à la réussite du plus grand nombre et à développer un sentiment d'appartenance.

Par ailleurs, M. Houle livre un bref bilan de sa présence au dernier colloque de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS). La présence du ministre Roberge et le discours qu'il a tenu sur sa vision de l'éducation publique et des commissions scolaires (gouvernance, main-d'œuvre, maternelle 4 ans, taux de taxation unique, etc.) n'a pas été sans susciter des réactions.

De plus, il a siégé à la commission permanente sur la mission éducative (FCSQ) et a présenté le PEVR à la présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond.

Monsieur Houle rappelle que le 3 décembre 2018, il rencontrera les présidents des conseils d'établissement de la commission scolaire, afin de leur présenter le PEVR, duquel découle le projet éducatif des écoles.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans le cadre du colloque de l'ADIGECS, M. Maltais a pris part à une rencontre avec l'équipe sous-ministérielle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La réponse aux différentes préoccupations des directeurs généraux, particulièrement en matière d'infrastructures, a été quelque peu décevante, bien qu'il faille tenir compte du fait que la nouvelle équipe du MEES est à se mettre en place, sous la gouverne d'un nouveau ministre.

Néanmoins, M. Maltais a eu l'occasion de s'entretenir avec le sous-ministre responsable des infrastructures, sur les besoins de la commission scolaire. Incidemment, le travail amorcé avec le dépôt des projets en lien avec le PQI, en septembre dernier, se poursuit. Outre les prévisions de clientèles, qui sont à la hausse, les nouveaux *Indices de milieu socioéconomique* (IMSE) auront des impacts certains sur le nombre de places-élèves. Il faudra considérer certaines solutions temporaires dès l'année scolaire 2019-2020. Des analyses sont en cours.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – COMMISSAIRES-PARENTS SORTANTS (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2602/2018

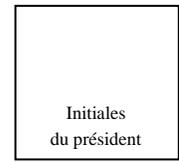
CONSIDÉRANT la fin récente des mandats de Mme Marie-Claude Champagne, M. Marc Bergeron et M. Israël Poulin, à titre de commissaires-parents;

CONSIDÉRANT leur engagement remarquable tout au long de leur mandat;

CONSIDÉRANT le partage de leur expertise, au bénéfice du conseil des commissaires, dans le cadre de ses travaux;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Marie-Claude Champagne, M. Marc Bergeron et M. Israël Poulin.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle